

Déclaration CGT Pôle Emploi Hauts-de-France CSE 27.08.2020

Madame la Présidente,

A ce jour, 94 suspicions de Covid 19 ont été identifiées sur les sites Pôle Emploi de notre établissement depuis le 30/06/2020, dont 7 cas positifs. **Ces données sont le reflet du virus qui continue à circuler sur notre territoire et de l'accélération de la contamination au sein des sites de Pôle Emploi. Nous pouvons même craindre une accélération exponentielle à compter du mois de Septembre.**

Nous devons donc maintenir notre vigilance, ce sont bien dans les entreprises et notamment dans les administrations publiques que les clusters sont les plus importants. Vous ne pouvez donc pas faire porter la responsabilité de cette contamination que sur la vie privée et familiale des agents. Ce sont bien en raison des activités menées au sein de notre établissement que la circulation du virus peut s'accélérer.

Vous le savez, les règles sanitaires dans les entreprises vont évoluer pour intégrer l'évolution de la situation sanitaire. Un nouveau protocole remplacera prochainement le protocole national de déconfinement publié le 3 mai 2020 par le Ministère du Travail et mis à jour le 24 juin et le 3 août. Les premières évolutions envisagées ont été annoncées dans un communiqué de presse de la Ministre du Travail le 18 août 2020.

Ces évolutions concernent principalement la systématisation du port du masque en entreprises et la recommandation forte du télétravail.

Evidemment, vous nous répondrez que ces évolutions ont déjà été prises en compte dans le dernier dispositif de reprise d'activités post confinement à Pôle Emploi. Pour autant, votre politique de laisser la main au local pour gérer et décider peut nous amener à nous interroger sur les garanties de sécurité qui vous incombent :

- **Pouvez-vous donc nous garantir le port du masque sur tous les sites et services (avec une vigilance plus que particulière sur les open space) et les stocks suffisants pour le permettre ?** Au-delà des masques lavables fournis dont la sécurité reste à vérifier, nous vous demandons que ce soit bien des masques chirurgicaux qui soient fournis à tous les agents de Pôle Emploi. Nous vous demandons d'avoir un état clair et détaillé des stocks par sites et services. Nous vous demandons de nous garantir que l'organisation du travail soit bien adaptée sur les sites et services afin que des

temps de pause réguliers soient clairement actés pour les agents devant porter des masques à la journée.

- **Pouvez-vous donc nous garantir l'octroi de 2 jours de télétravail pour tous les agents ?** Ici et là, la règle est plus moins appliquée ou interprétée, alors que le virus circule dans toute notre région. Au-delà de cette recommandation, il s'agit bien pour chacun des agents de participer à la démarche de prévention du risque d'infection. Et cette démarche ne peut pas dépendre du site ou service où l'agent travaille, de son activité ou de l'équipe dont il relève. Nous vous demandons d'avoir un état du nombre de jours de télétravail alloué par agent par site et service.

Evidemment, nous vous demandons que ces règles soient appliquées équitablement au sein de tous les sites et services de notre région.

Mais cette volonté de délocaliser au local vos décisions va encore plus loin puisque vous faites porter aux managers locaux la responsabilité du versement d'une « prime exceptionnelle aux agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité de service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid 19 ». Cette prime ne pourra être versée qu'à maximum 20% des agents, et la DG insiste en mentionnant que les 20% ne sont pas un objectif à atteindre mais bien un plafond à ne pas dépasser. Madame la Présidente, une nouvelle fois, nous déplorons cette volonté de diviser le personnel. Ce sont tous les agents de Pôle Emploi qui ont permis d'assurer la continuité du service public de l'Emploi et ce quelle que soit la situation de chacun pendant l'état d'urgence sanitaire. Pour la CGT, au-delà de la prime, c'est bien une revalorisation salariale qui aurait dû être proposée. Cette volonté de diviser va de plus être accentuée une nouvelle fois avec la campagne de promotion et avantages de carrières 2020- 2021, alors que vous n'êtes pas sans savoir que nous avons connu une année bien spéciale.

Alors même que nous devons nous préparer à une forte augmentation du nombre de privés d'emploi dans les mois qui viennent, votre priorité doit rester d'assurer la sécurité des agents tout en garantissant le service rendu aux privés d'emploi. Par conséquent, au vu de cette situation, nous vous demandons de cesser toute nouvelle expérimentation et tout déploiement de nouvelles mesures, qui pourraient remettre en cause les conditions de sécurité des agents mais aussi les services indispensables à rendre aux privés d'emploi. Le projet nouveau suivi et l'extension de l'expérimentation CRI ne peuvent être aujourd'hui une priorité.

Oui la priorité doit être le renfort en personnel plutôt que le renfort en expérimentation ou nouveau projet. Nous ne reviendrons pas évidemment sur votre décision d'allouer en priorité des CDD pour renforcer nos missions. Vous l'avez compris, lors du dernier CSE, nous revendiquons une nouvelle fois des renforts en CDI. Mais au vu de votre politique RH des CDD, prônant flexibilité et allégeance, nous comprenons mieux votre position. **En**

effet, combien de CDD et des contrats de pro se sont vu refuser des CDI, simplement parce que pendant la crise sanitaire, ils ont été en arrêt maladie personne à risque ou en situation de garde d'enfants. Et ce sont ces éléments qui ont conduit au refus des embauches, même si vous argumenterez d'autres éléments. Avec votre politique de recrutement, vous refusez en CDI tout agent qui légitimement fait valoir ses droits. Ce sont sûrement ces managers loyaux refusant les titularisations en CDI qui se verront dans le même temps rétribuer une prime exceptionnelle. Au vu de ces situations, nous vous demandons une présentation transparente des bilans des fins de CDD et de contrat de professionnalisation pendant la crise sanitaire.

Madame la Présidente, vous l'avez bien compris, aujourd'hui, une nouvelle fois, haut et fort, nous allons porter la défense du personnel afin que les conditions de sécurité et de santé soient la priorité dans notre établissement, tout en garantissant le service rendu aux privés d'emploi.

5